

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU MERCREDI 22 MAI 2024

La séance débute à 19H05.

Le mercredi 22 mai 2023, à Ambillou (4 chemin du Pré Cerisier – 37340), s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée, dont voici le détail :

Sont présentes : 53 personnes ; Vincent MEILLARD, Tanguy SALMON, Mathieu PEREIRINHA, Guillaume JAUTROU, Marine GIRY, François LAMBERT, Pauline PICHERIT, Adeline LARGEAU, Anne BERTHAUD, Aurélie BOYER, Aurore BREVET, Emilie RATOUIT, Sylvain CLUZEAU, Aurélie FERREIRA LESAGE, Jean-François CASTAING, Nicolas DAVID, Paulo DOS SANTOS, Elodie NAUFARY, Benjamin COURAULT, Priscilla GOIGOUX, Mylène BILOUROU, Adeline CHANU, Delphine TEILLET, Noémie VILLATTE, Valérie BAILLY, Mélissa LELU, Sandra MORA, Elsa JAVEGNY, Marine MOISANT, Laëtitia DESBOIS, Isabelle BOURGEAIS, Amandine SERVANT, Marjorie MAXIME, Alison TESSON, Roxane CHAURIN, Céline HARROUARD, Roxane DELETANG, Nicolas THOMAS, Camille DJAGBAVI, Hélène MAFFRE, Marion GERVEZ, Agnès DESMORIAUX, Chloé LARROUY, Laëtitia LALLE, Adeline NOYON, Adeline HALLIER, Guillaume GREThER, Cindy NOURRY, Annabelle PINAULT, Mélanie MARQUENET, Alison HERVE, Nathalie WARCONSIN, Elodie BOISLIVEAU, Teddy BARON, Rodolphe ROUAULT, Nicolas GARDEREAU, Anita VERSOL, Chloé GAYE BOUTET et Aline MEUNIER (Salariée)

Est représentée : 1 personne ; Anne-Sophie KRAKOWSKI ayant donné pouvoir à Rodolphe ROUAULT

Nombre de votants : 60

L'ensemble des adhérents de l'Association Familiale d'Ambillou a été convoqué par courrier remis en mains propres ou transmis par mail.

Rodolphe ROUAULT préside la séance et Teddy BARON exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance.

Le président rappelle qu'aux termes des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.
Les votes se font à main levée.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère,
- Les pouvoirs des personnes représentées par des mandataires,
- Les comptes de l'exercice 2023 clos le 2 avril 2024, arrêtés par le Conseil d'Administration,
- Le budget prévisionnel de l'exercice en cours adopté par le Conseil d'Administration le 27 janvier 2024.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale :

- Rapport moral de l'association,
- Rapport d'activité 2023,
- Présentation des comptes 2024,

- Présentation des projets 2024,
- Présentation du budget prévisionnel 2024,
- Révision du règlement intérieur,
- Elections des membres du Bureau,
- Questions diverses
- Pouvoirs

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Rapport moral de l'association

Le président indique que l'ASSOCIATION FAMILIALE d'AMBILLOU a pour but principal de gérer l'Accueil de Loisirs AMBIMOMES. Cette association est entièrement gérée par des bénévoles. Elle organise des manifestations afin de financer des activités de l'accueil de loisirs AMBIMOMES.

Les adhérents s'acquittent d'une cotisation annuelle, dont le montant est fixé pour l'année 2024 à 12 EUR (montant inchangé depuis 2016).

2. Rapport d'activité 2023

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 2 avril 2024 en présentant le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

L'association et l'accueil de loisirs « Ambimômes » ont organisé 2 manifestations en 2023 :

- Un loto,
- Une vente de chocolats.

Ces manifestations ont permis de récolter 1.454€.

Le président en profite pour remercier vivement, au nom des membres du Bureau de l'association, l'ensemble des bénévoles qui aide lors des manifestations.

Concernant les prestations en 2023, les enfants ont pu bénéficier :

- De sorties :
 - Atelier Saint Michel,
 - Latitude Nordique,
 - Family Park,
 - Bioparc,
 - Papéa Parc,
 - Les Tipis du bonheur de vivre,
 - Vallée des Singes,
 - Zoo de la Flèche,
 - Terra Botanica,
 - Cirque de Noël à Luynes.
- De deux camps :
 - « A la Ferme » à La Roche-Clermault,
 - « Trappeur » à Braslou.

Durant l'été, les enfants ont également eu la possibilité de participer à des veillées-jeux selon les thèmes suivants :

- Bataille navale,
- Soirée des défis.

L'Association Familiale d'Ambillou et l'Accueil de Loisirs « Ambimômes » ont également organisé :

- Un barbecue de fin d'année (avec 86 personnes),
- Notre apéritif de rentrée,
- Notre goûter de Noël.

3. Présentation des comptes 2023

Le président présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé en présentant les comptes annuels (composés du bilan, du compte de résultat et des annexes) qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il donne toutes les informations et les explications requises.

Le compte de résultats 2022 fait apparaître un montant total de charges de **158.018€** et un montant total de produits de **156.234€**.

Ces charges comprennent **13.911€** de charges supportées par la C.C.T.O.V.A.L. :

- Assurance des bâtiments,
- Fluides (Electricité, Gaz & Eau).

Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un définit qui s'établit à **1.784€**.

Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de **40.222€** à l'actif et au passif.

Le président en profite pour remercier chaleureusement :

- **La Municipalité d'Ambillou qui met à la disposition de l'association/accueil de loisirs gratuitement l'ensemble des locaux et structures de la commune,**
- **La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire qui participe largement au financement de la structure en apportant une subvention annuelle représentant environ 32% du budget.**

Pour information :

En 2023, le coût de revient d'une journée d'accueil de loisirs s'est élevé à **29.46€** par enfant. Pour rappel, le prix payé par les familles est d'au maximum **18.05€**.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 2 avril 2024.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale vote les comptes de l'exercice clos le 2 avril 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître :

- ✓ un montant des produits de 156.234 €
- ✓ un montant de charges de 158.018 €
- ✓ un résultat de -1.784 €
- ✓ un total de bilan de 40.222€

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 60
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

Affectation du résultat

Le président indique que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte de Fond Associatif Sans Droit de Reprise.

Le président et le trésorier adjoint se proposent de donner toutes informations et explications requises.

L'assemblée générale examine l'affectation à donner au résultat de l'exercice puis la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice en totalité au compte de Fond Associatif Sans Droit de Reprise.

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 60
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

4. Projet 2024

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration.

Il évoque le programme et les projets de l'association et de l'accueil de loisirs pour l'exercice en cours.

1/ Lotos de l'AFA au profit d'Ambimômes

- Samedi 7 janvier dernier (Bénéfices récoltés = 2.152€)
- Samedi 19 octobre à 20h - Ouverture des portes à 18h30

2/ 2 Ventes de chocolats

- Pâques (Bénéfices récoltés = 162€)
- Noël

Pour information, tous les bénéfices reviennent directement à l'accueil de loisirs. Tous les participants ont été remerciés.

3/ Périodes d'ouverture d'Ambimômes :

Mercredis

- Mercredis 2023-2024 : Jusqu'au 3 juillet 2024 inclus
- Mercredis 2024-2025 : A compter du 3 septembre 2024
→ Inscriptions le mercredi 12 juin de 19h à 20h30 (et jusqu'au 12 juillet)

Vacances d'été - Juillet Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2024 inclus

Vacances d'été – Août Du lundi 26 août au vendredi 30 août 2024 inclus

Vacances de la Toussaint Du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2024

- Les dates des inscriptions sont affichées sur la porte d'entrée de l'accueil de loisirs ou disponible sur notre site internet (ambimomes.online.fr).

4/ Camp :

Du 22 au 26 juillet

Thème : Voile

Marçon (72)

- Il y a entre 12 et 16 places par camp avec 2 animatrices.
- L'Association se réserve le droit d'annuler un camp suivant le nombre de participants.

5/ Sorties :

Généralement 1 par semaine pour chaque période de vacances ainsi qu'une par semestre pour les mercredis.

6/ Sortie annuelle :

Cette sortie est organisée le samedi 8 juin à Legendia Parc et 37 enfants y participeront.

Nous en profitons pour remercier à nouveau la municipalité d'Ambillou qui nous a octroyé une subvention de 500€ (en 2023), contribuant au financement de cette sortie.

7/ Nouveauté 2024 :

Une sortie « Famille en autonomie » sera organisée en septembre. Les informations sont à venir.

8/ Rencontres « Parents-Enfants » :

Il tient à cœur aux membres de l'Association et de l'Accueil de loisirs de proposer des activités que les familles peuvent partager :

- ✓ un buffet (un arrêté préfectoral interdisant les barbecues) pour fêter la fin de l'année scolaire, le mercredi 3 juillet,
- ✓ un apéritif de rentrée, le mercredi 25 septembre,
- ✓ un goûter pour Noël, le mercredi 18 décembre.

Le président invite les membres de l'association à formuler des propositions pour développer l'association et/ou l'accueil de loisirs et leurs activités.

9/ Contrat de concession :

Le président rappelle que la CCTOVAL a la compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse sur le territoire. Les élus ont fait le choix de conserver, en gestion directe, certaines structures d'accueil du domaine de l'enfance mais également de déléguer certains services, historiquement gérés par les associations du territoire comme c'est le cas de l'Association Familiale d'Ambillou pour l'accueil de loisirs « Ambimômes ». La délégation de services public doit se faire via un marché public.

En 2019, l'association avait répondu à ce marché et a été retenue pour poursuivre la gestion de l'accueil de loisirs, pour une durée de 5 ans.

Le contrat liant l'association à la CCTOVAL arrive donc à échéance le 31 décembre 2024.

Une nouvelle consultation a été organisée pour les années 2025 à 2029 et l'association a donc à nouveau candidaté.

Une réponse sera donnée en novembre/décembre.

5. Budget prévisionnel 2024

Le président et le trésorier-adjoint présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté en conseil d'administration.

Ils se proposent d'apporter toutes précisions requises.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent procès-verbal, qui fait apparaître un total de charges de 133.606€ et un total de produits de 133.606€ (budget équilibré grâce à l'utilisation d'une partie des fonds propres de l'association).

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 60
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

6. Révision du règlement intérieur 2024

Le président indique le règlement intérieur n'a subi aucun changement pour l'année 2024.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale valide le règlement intérieur 2024.

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 60
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

7. Elections des membres du Bureau

L'ensemble des membres du Bureau de l'Association Familiale d'Ambillou est démissionnaire. Conformément à la procédure indiquée sur la convocation à cette assemblée générale, se sont portés candidats :

- M. Teddy BARON,
- M Nicolas GARDEREAU,
- M Rodolphe ROUAULT
- Mme Anita VERSOL LEVENEZ.

La résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

L'assemblée générale décide d'élire en qualité d'administrateurs, pour une durée d'un exercice social, soit jusqu'à la prochaine assemblée générale :

Rodolphe ROUAULT

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 60
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Rodolphe ROUAULT est élu en qualité de Président.

Anita VERSOL-LEVENEZ

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 60
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Anita VERSOL-LEVENEZ est élue en qualité de Vice-Présidente.

Nicolas GARDEREAU

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 60
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Nicolas GARDEREAU est élu en qualité de Trésorier.

Teddy BARON

Résultat des votes

- ✓ Vote pour : 60
- ✓ Vote contre : 0
- ✓ Abstentions : 0

Teddy BARON est élu en qualité de Secrétaire.

8. Questions diverses :

« Pourquoi fait-on des inscriptions en présentiel et non en ligne ? »

- Cette procédure va changer en janvier 2025 ; le logiciel de gestion de l'accueil de loisirs a été modifié en janvier afin d'aller en ce sens.

« Combien d'enfant peut accueillir l'accueil de loisirs ? »

- Entre 16 et 24 enfants âgés de 3 à 5 ans suivant les périodes et entre 24 et 36 enfants âgés de 6 à 11 ans suivant les périodes.

Madame Lucette CARRE, représentante de la mairie d'Ambillou, indique que des travaux vont être effectués dans les cours :

- Installation d'une aire de jeux dans la cour du côté maternel,
- Réfection du préau dans la cour du côté primaire.

9. Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Elle décide donc de donner pouvoir à Rodolphe ROUAULT, Président, de prendre toutes les décisions utiles et nécessaires à la bonne gestion de l'Association. Ce pouvoir lui est conféré pour la prise des décisions tant administratives que financières.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h31.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le Secrétaire :

Le Président :